

PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil tenu à huis clos par vidéoconférence le 11 janvier 2021 à 19h30. La vidéo de la séance sera disponible sur le site internet de la municipalité dans la section procès-verbaux au cours des jours suivants. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### DEMANDE NO. DPDL200344

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 235 chemin Nibi (LOT: 5 090 784)

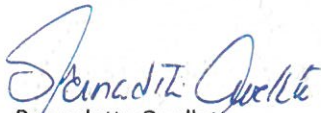
Demande de dérogation mineure (DPDL200344) de monsieur Mario Cloutier au 235 chemin Nibi, qui a pour objet d'autoriser en zone REC-11 :

- Une remise d'une superficie de 5m x 9.18m ainsi qu'un abri à bois adjacent de 5mx3.53m se situant à 1.28mètre de la marge latérale droite au lieu de 3mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 8.3.1

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande par consultation écrite à l'adresse suivante [urbanisme@munfn.ca](mailto:urbanisme@munfn.ca). Pour toute information additionnelle, veuillez appeler au 819 587-3400 ou consulter le site internet [www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca](http://www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca).

Donné à Ferme-Neuve, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt.


  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 9 décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 9 décembre 2020.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---